

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 03 avril 2023 à 18h30

Lieu : Salle du Conseil Municipal.

L'an deux mille vingt-trois, le trois avril à dix huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Martine VOLLE WILD, maire.

Présents :

Mmes et MM Martine VOLLE WILD, Jean René GUERS, Myriam MOSCOVITCH, Joël CORBIN, Marie-Françoise MIGAYROU, Manuel TEBAR, Monique GALET, Florence BOURRIER, Sébastien BERGER, Sonia COMBES, Sandrine ECKART, Nicolas MANGIN.

Excusés : Mme Claudine VASSAS, donne procuration à Mme Sonia COMBES
Mr Henri NICOLE, donne procuration à Mr Sébastien BERGER

Secrétaire de séance :

Mme Monique GALET est désignée secrétaire de séance.

Procès verbal : Le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

- 1) COMPTE DE GESTION 2022 (BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - M14)
- 2) COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - M14)
- 3) BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE (M14) : Affectation du résultat 2022
- 4) BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - M14 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
- 5) COMPTE DE GESTION 2022 (BUDGET DE L'EAU - M 49)
- 6) COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (BUDGET DE L'EAU - M 49)
- 7) BUDGET M49 : Affectation du résultat 2022
- 8) BUDGET DE L'EAU - M 49 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023
- 9) VOTE DU TAUX DES TAXES DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2023
- 10) BUDGET DE L'EAU M49 : EMPRUNT DE 100 000 € POUR LA REALISATION DU MARCHE PUBLIC "RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE RUES DE LA CARRIERASSE ET DE LA TRAVERSESETTE"
- 11) BUDGET DE L'EAU M49 : EMPRUNT DE 150 000 € POUR LA REALISATION DU MARCHE PUBLIC "RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE RUES DE LA CARRIERASSE ET DE LA TRAVERSESETTE"
- 12) INTERVENTIONS SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE : TARIF POUR UN BRANCHEMENT
- 13) PROJET DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC
- 14) QUESTIONS DIVERSES

1) COMPTE DE GESTION 2022 (BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - M14)

Budget Commune (M14) - Approbation du compte de gestion 2022

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme la Trésorière du S.G.C. de Quissac à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif de la commune. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Autorise Mme le Maire à signer le compte de gestion 2022 suivant :

Résultat budgétaires de l'exercice	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes	163 121,87	978 573,02	1 141 694,89
Dépenses	278 716,46	837 419,25	1 116 135,71
Résultat	- 115 594,59	141 153,77	25 559, 18

Résultat d'exécution du budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	105 182,06		- 115 594,59	- 10 412,53
Fonctionnement	182 097,20	82 097,20	141 153,77	241 153,77
TOTAL	287 279,26	82 097,20	25 559,18	230 741,24

2) COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - M14)

Budget Commune (M14) - Approbation du compte administratif 2022

Hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur GUERS, approuve, à l'unanimité, le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022 qui s'établit comme suit:

Résultat budgétaires de l'exercice	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes	163 121,87	978 573,02	1 141 694,89
Dépenses	278 716,46	837 419,25	1 116 135,71
Résultat	- 115 594,59	141 153,77	25 559,18

Résultat d'exécution du budget Principal	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	105 182,06		- 115 594,59	- 10 412,53
Fonctionnement	182 097,20	82 097,20	141 153,77	241 153,77
TOTAL	287 279,26	82 097,20	25 559,18	230 741,24

3) BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE (M14) : Affectation du résultat 2022

Budget Commune (M14) : Affectation du résultat 2022

A l'unanimité, le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif 2022

- Considérant que les écritures sont régulières
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice
- Constatant que le compte administratif présente :
-
- o **un excédent de fonctionnement de 241 153,77 €**
- o **un déficit d'investissement de - 10 412,53 €**

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **150 000 € en recettes de fonctionnement à l'article 002, excédent de fonctionnement reporté**
- **91 153,77 en recettes d'investissement à l'article 1068 excédents de fonctionnement capitalisés**

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

10 412,53 € en dépenses d'investissement au 001 "Solde d'exécution section investissement reporté"

4) BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - M14 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Budget Commune (M14) : Vote du Budget primitif 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré, adopte à la majorité (1 abstention) le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

Section fonctionnement - Dépenses		
	Chapitres	Montants / €
011	Charges à caractère général	317 043
012	Charges de personnel	510 000
022	Dépenses imprévues	25 000
023	Virement à la section d'inv.	50 000
042	Op d'ordre de transfert entre sections	1000
65	Autres charges de gestion courante	173 200
66	Charges financières	12 000
67	Charges exceptionnelles	4000
	Total	1 092 243

Section fonctionnement - Recettes		
	Chapitres	Montants / €
002	Résultat de fonctionnement reporté	150 000
013	Atténuation de charges	13 000
70	Produits des services	81 043
73	Impôts et taxes	673 200
74	Dotations et participations	111 000
75	Autres produits de gestion courante	62 000
77	Produits exceptionnels	2000
	Total	1 092 243

Section investissement - Dépenses		
	Chapitres	Montants
001	Solde exécution section investissement report	10 412,53
020	Dépenses imprévues	5000
16	Emprunts et dettes	52 000
204	Subventions d'équipement versées	22 000
21	Immobilisations corporelles	101 555,07
	Total	190 967.60
Section investissement - Recettes		
	Chapitres	Montants
021	Virement de la section de fonctionnement	50 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1000
10	Dotations fonds divers et réserves	132 153.77
13	Subventions Investissement	7213.83
16	Emprunts et dettes assimilées	600
	Total	190 967.60

5) COMPTE DE GESTION 2022 (BUDGET DE L'EAU - M 49)

Budget de l'eau (M49) : Approbation du compte de gestion 2022

Mme le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Mme la Trésorière du S.G.C. de Quissac à la clôture de l'exercice. Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif de la commune. Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022 du budget de l'eau, dont les écritures sont conformes au compte administratif de la commune pour le même exercice.

Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Autorise Mme le Maire à signer le compte de gestion 2022 suivant :

Exercice 2022	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes	45 368,97	326 724,58	372 093,55
Dépenses	31 717,26	311 865,54	343 582,80
Résultats	13 651,71	14 859,04	28 510,75

Résultat d'exécution du budget de l'eau - M49	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	148 405,80		13 651,71	162 057,51
Fonctionnement	100 732,82		14 859,04	115 591,86
TOTAL	249 138,62		28 510,75	277 649,37

6) COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (BUDGET DE L'EAU - M 49)

Budget de l'eau (M49) : Approbation du compte administratif 2022

Hors de la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur GUERS, approuve, à l'unanimité, le compte administratif de la commune pour l'exercice 2022 qui s'établit comme suit:

Exercice 2022	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
Recettes	45 368,97	326 724,58	372 093,55
Dépenses	31 717,26	311 865,54	343 582,80
Résultats	13 651,71	14 859,04	28 510,75

Résultat d'exécution du budget de l'eau - M49	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
Investissement	148 405,80		13 651,71	162 057,51
Fonctionnement	100 732,82		14 859,04	115 591,86
TOTAL	249 138,62		28 510,75	277 649,37

7) BUDGET M49 : Affectation du résultat 2022

Budget de l'eau (M49): Affectation du résultat 2022

A l'unanimité, le conseil municipal après avoir entendu le compte administratif 2022

- Considérant que les écritures sont régulières
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice
- Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 115 591,86 €
- un excédent d'investissement de 162 057,51 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

115 591,86€ en recettes de fonctionnement à l'article 002, excédent de fonctionnement reporté

Décide d'affecter le résultat d'investissement comme suit :

- 162 057,51 € en recettes au 001 "Solde d'exécution reporté"

8) BUDGET DE L'EAU - M 49 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Budget de l'eau (M49) : vote du budget primitif 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de Mme le Maire et après en avoir délibéré,
adopte à la majorité (1 abstention) le budget primitif 2023 arrêté comme suit :

Section fonctionnement - Dépenses		
	Chapitres	Montants
011	Charges à caractère général	90398.32
012	Charges de personnel	25 000
014	Atténuation de produits	186 000
022	Dépenses imprévues	15 000
023	Virement à la section d'inv.	17 000
042	Op d'ordre de transfert entre sections	37 634.75
65	Autres charges de gestion courante	75 000
66	Charges financières	15 000
67	Charges exceptionnelles	5 000
	Total	466 033.07

Section fonctionnement - Recettes		
	Chapitres	Montants
002	Résultat de fonctionnement reporté	115 591.86
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 941.21
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	340 500
	Total	466 033.07

Section investissement - Dépenses		
	Chapitres	Montants
020	Dépenses imprévues	20 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 941.21
16	Emprunts et dettes	17 000
21	Immobilisations corporelles	166 151.05
23	Immobilisations en cours	550 000
	Total	763 092.26

Section investissement - Recettes		
	Chapitres	Montants
001	Solde exécution section investissement report	162 057.51
021	Virement de la section de fonctionnement	17 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 634.75
10	Dotations fonds divers et réserves	900
13	Subventions Investissement	295 500
16	Emprunts en euros	250 000
	Total	763 092.26

9) VOTE DU TAUX DES TAXES DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2023

Vote des taux des taxes de fiscalité directe locale 2023

Une commune qui ne souhaite pas modifier la pression fiscale doit voter les taux de référence. Une commune qui souhaite augmenter/diminuer la pression fiscale doit voter un taux supérieur/inférieur à ces taux de référence. Mme le Maire propose au Conseil Municipal, de ne pas augmenter la pression fiscale en votant les taux suivants :

Taxe foncière (bâti) :	47.59 %
Taxe foncière (non bâti) :	73.96 %
Taxe d'Habitation :	14.27 %

A la majorité (1 abstention), le conseil municipal décide de ne pas augmenter la pression fiscale et approuve les taux 2023 tels que proposés par Mme le Maire.

10) BUDGET DE L'EAU M49 : EMPRUNT DE 100 000 € POUR LA REALISATION DU MARCHE PUBLIC "RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE RUES DE LA CARRIERASSE ET DE LA TRAVERSESETTE"

Mme le Maire, expose au conseil Municipal la proposition de prêt faite par le Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, pour le financement du marché "renouvellement du réseau d'eau potable de la commune dans les rues de la Carrierasse et de la Traversette" :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de contracter auprès du Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, un prêt à taux fixe dont les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt à taux fixe

OBJET : renouvellement du réseau d'eau potable de la commune dans les rues de la Carrierasse et de la Traversette

Montant de l'emprunt : 100 000 €
durée : 300 mois
Taux d'intérêt annuel fixe : 4.37 %
Frais de dossier : 150 €
Périodicité : trimestrielle
Nombre d'échéances : 100
Montant des échéances :
99 échéances de 1 648.73 € (capital et intérêts)
1 échéance de 1 649.22 € (capital et intérêts)
Paiement des intérêts : à terme échu

- Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

- donne pouvoir à Madame le maire, pour signer le contrat de prêt à intervenir entre la Commune et le Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

11) BUDGET DE L'EAU M49 : EMPRUNT DE 150 000 € POUR LA REALISATION DU MARCHE PUBLIC "RENOUVELLEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE RUES DE LA CARRIERASSE ET DE LA TRAVERSESETTE"

Mme le Maire, expose au conseil Municipal la proposition de prêt à court terme, faite par le Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, pour le financement du marché "renouvellement du réseau d'eau potable de la commune dans les rues de la Carrierasse et de la Traversette" :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de contracter auprès du Crédit Agricole Mutuel du Languedoc, un prêt à taux fixe dont les caractéristiques sont les suivantes :

OBJET : renouvellement du réseau d'eau potable de la commune dans les rues de la Carrierasse et de la Traversette

Prêt court terme à taux fixe in fine

Montant de l'emprunt : 150 000 €
durée : 24 mois
Taux d'intérêt annuel fixe : 4.11 %
Frais de dossier : 300 €
Périodicité : trimestrielle
Nombre d'échéances : 8
Montant des échéances :
7 échéances de 1 541.25 € (intérêts)
1 échéance de 151 541.25 € (capital et intérêts)
Paiement des intérêts : à terme échu en une seule fois

- Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

- donne pouvoir à Madame le maire, pour signer le contrat de prêt à intervenir entre la Commune et le Crédit Agricole Mutuel du Languedoc

12) INTERVENTIONS SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE : TARIF D'UN BRANCHEMENT .

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite d'une erreur sur le montant du coût d'un Branchement 25m/m jusqu'à 5 mètre de tranchée , il a été voté lors du dernier conseil municipal, un tarif de 1230 € au lieu de 1320 €.

Afin de rectifier, elle propose au Conseil municipal de voter le montant exact soit **1320 €, pour un Branchement 25m/m jusqu'à 5 mètre de tranchée**

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition,

13) PROJET DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Mr GUERS expose au Conseil Municipal le projet envisagé pour les travaux : **Travaux d'Eclairage Public**

Ce projet s'élève à **61 544,26 € HT** soit **73 853,11 € TTC**.

Définition sommaire du projet :

Territoire Energie Gard souhaite développer des actions d'économies d'énergie sur l'éclairage public de la commune d'AVEZE.

Les travaux de la 1ère Tranche consistent à améliorer l'éclairage rattaché aux armoires AM-AF-AD-AC, soient 57 points lumineux concernés.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à **61 544,26 € HT** soit **73 853,11 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes

3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **18 460,00 €**

4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.

5. Versera, sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'Etat Financier Estimatif ou au Bilan Financier Prévisionnel:

- le premier acompte au moment de la commande des travaux.
- le second acompte et solde à la réception des travaux.

6. Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

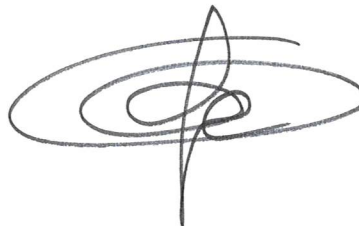
7. Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **1 811,68 € TTC** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

14) QUESTIONS DIVERSES

- a) Mme Marie-Françoise MIGAYROU annonce que la création du site internet de la Mairie est à un stade bien avancé. Mme Sonia COMBES propose de mettre à disposition du site de la Mairie des photos de la commune tirées de son site personnel.
- b) Mme Marie-Françoise MIGAYROU remercie le personnel municipal pour son implication lors de l'installation des composteurs de la rue basse, désormais à la disposition des administrés.
- c) Mme Marie-Françoise MIGAYROU fait un retour sur la fréquentation de l'exposition au Temple. D'autres projets d'expositions sont à venir.

Mme la secrétaire de séance
Monique GALET

Mme le Maire
Martine VOLLE WILD



L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 20H45